

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation

L'établissement : **École Félix-Antoine**
10730, rue Chambord
Montréal (Québec) H2C 2R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés	Agréé aux fins de subventions
École Félix-Antoine 10730, rue Chambord Montréal (Québec) H2C 2R8	206501	♦ Services d'enseignement aux adultes de formation secondaire générale.	Non
		♦ Enseignement en formation générale au secondaire restreint aux matières suivantes : <ul style="list-style-type: none">- français, mathématique et anglais de la 1^{re} et 2^e année;- toutes les matières de la 3^e, 4^e et 5^e année.	Non

Conditions :

Admission réservée, durant les heures régulières de classe du calendrier scolaire du secteur des jeunes, aux élèves ayant dépassé l'âge de fréquentation scolaire obligatoire.

Titulaire du permis : ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025

Fait à Québec, le 30 septembre 2022



Annie Aubin
Directrice de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation